# UNITED NATIONS | NATIONS UNIES



# SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

THIRTEENTH YEAR

rd MEETING: 9 DECEMBER 1958 843 ra MEL....
ème SÉANCE: 9 DÉCEMBRE 1958

TREIZIÈME ANNÉE

# CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS	Page
Provisional agenda (S/Agenda/843)	11
tober 1957: letter dated 8 December 1958 from the representative of the United States of America to the President of the Security Council concerning the application for membership of Viet-Nam (S/4128, S/4130/Rev. 1)  TABLE DES MATIÈRES	1
TABLE DES MATIERES	
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/843)	1
<ul> <li>S/4132);</li> <li>b) Résolution 1144 B (XII) de l'Assemblée générale, adoptée le 25 octobre 1957 : lettre, en date du 8 décembre 1958, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant des Etats-Unis d'Amérique au sujet de la demande d'admission du Viet-Nam (S/4128, S/4130/Rev. 1)</li> </ul>	1

Relevant documents not reproduced in full in the records of the meetings of the Security Council are published in quarterly supplements to the Official Records.

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

\* \*

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits in extenso dans les comptes rendus des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux Documents officiels.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

## EIGHT HUNDRED AND FORTY-THIRD MEETING

Held in New York, on Tuesday, 9 December 1958, at 3 p.m.

# HUIT CENT QUARANTE-TROISIÈME SÉANCE

Tenue à New-York, le mardi 9 décembre 1958, à 15 heures.

President: Mr. G. JARRING (Sweden).

Present: The representatives of the following countries: Canada, China, Colombia, France, Iraq, Japan, Panama, Sweden, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

#### Provisional agenda (S/Agenda/843)

- 1. Adoption of the Agenda.
- 2. Admission of new Members:
  - (a) Resolution 1144 A (XII) of the General Assembly, adopted on 25 October 1957: letter dated 8 December 1958 from the representative of the United States of America to the President of the Security Council concerning the application for membership of the Republic of Korea (S/4127);
  - (b) Resolution 1144 B (XII) of the General Assembly, adopted on 25 October 1957; letter dated 8 December 1958 from the representative of the United States of America to the President of the Security Council concerning the application for membership of Viet-Nam (S/4128).

#### Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

## Admission of new members to the United Nations:

- (a) Resolution 1144 A (XII) of the general Assembly, adopted on 25 October 1957: letter dated 3 December 1958 from the representative of the United States of America to the President of the Security Council concerning the application for membership of the Republic of Korea (S/4127, S/4129/Rev. 1, S/4132);
- (b) Resolution 1144 B (XII) of the General Assembly, adopted on 25 October 1957: letter dated 8 December 1958 from the representative of the United States of America to the President of the Security Council concerning the application for membership of Viet-Nam (S/4128, S/4130/Rev. 1).

Président : M. G. JARRING (Suède).

Présents: Les représentants des pays suivants: Canada, Chine, Colombie, France, Irak, Japon, Panama, Suède, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

#### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/843)

- 1. Adoption de l'ordre du jour.
- Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies :
  - a) Résolution 1144 A (XII) de l'Assemblée générale, adoptée le 25 octobre 1957 : lettre, en date du 8 décembre 1958, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant des Etats-Unis d'Amérique au sujet de la demande d'admission de la République de Corée (S/4127);
  - b) Résolution 1144 B (XII) de l'Assemblée générale, adoptée le 25 octobre 1957 : lettre, en date du 8 décembre 1958, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant des Etats-Unis d'Amérique au sujet de la demande d'admission du Viet-Nam (S/4128).

### Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

#### Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies :

- a) Résolution 1144 A (XII) de l'Assemblée générale adoptée le 25 octobre 1957 : lettre, en date du 8 décembre 1958, adressée au Président du Conseil de Sécurité par le représentant des États-Unis d'Amérique au sujet de la demande d'admission de la République de Corée (S/4127, S/4129/Rev. 1, S/4132) ;
- b) Résolution 1144 B (XII) de l'Assemblée générale, adoptée le 25 octobre 1957 : lettre, en date du 8 décembre 1958, adressée au Président du Conseil de sécurité au sujet de la demande d'admission du Viet-Nam (S/4128, S/4130/Rev. 1) par le représentant des États-Unis d'Amérique.

- 1. The PRESIDENT: I should like to draw the attention of the members of the Council to the following documents which have been submitted in connexion with the agenda for this afternoon: draft resolution [S/4129/Rev. 1] submitted by France, Japan, the United Kingdom and the United States, relating to the application of the Republic of Korea; the amendments of the Soviet Union to the draft resolution [S/4132], relating to the Democratic People's Republic of Korea; the joint draft resolution submitted by France, Japan, the United Kingdom and the United States, relating to Vict-Nam [S/4130/Rev. 1].
- 2. Mr. GEORGES-PICOT (France) (translated from French): The French delegation was pleased to sponsor the draft resolution recommending the admission of the Republic of Korea to membership in the United Nations. We fully endorse what has been said by the members of the Security Council who have spoken in favour of the adoption of the joint draft resolution.
- 3. It does not seem useful to repeat the arguments that have already been advanced many times. Today, I only wish to add that the long period of time that has clapsed since the Republic of Korca indicated its wish to become a Member of the United Nations provides greater justification than ever for an early favourable decision by the Council. The French delegation hopes that the Security Council will recommend the admission of the Republic of Korea to membership in the United Nations.
- 4. Mr. RITCHIE (Canada): My Government recognizes the Republic of Korea as the only legal Government in Korea. We are, therefore, pleased to lend our support to the application of that Government, which has for far too long been unjustifiably prevented from assuming its rightful place in this Organization.
- 5. We shall, therefore, vote in favour of the draft resolution put forward by France, Japan, the United Kingdom and the United States for the admission of the Republic of Korea. We do not consider that our vote prejudices in any way the eventual unification of Korea through negotiations and on the basis of principles which we have already described in the First Committee of the General Assembly.
- 6. Mr. LODGE (United States of America): The Soviet Union attempts by its amendments [S/4132]to link the admission of the Republic of Korea with that of the puppet North Korean regime. The North Korean regime has never been found qualified for membership by the United Nations. It has received no recognition, no acceptance, outside of the Soviet bloc. Unlike the Republic of Korea, which is regarded by the United Nations as the only lawful Government in Korea, the North Korean regime has been condemned by the United Nations as an aggressor. against the United Nations in pursuing its aggression, aided and abetted by Communist China and its other Communist masters, and it continues to defy the United Nations. No wonder the United Nations rejects the attempts of the Soviet Union to obtain United Nations acceptance of the North Korean regime.

- 1. Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je voudrais appeler l'attention des membres du Conseil sur les documents suivants, qui se rapportent à l'ordre du jour: le projet de résolution présenté par les Etats-Unis, la France, le Japon et le Royaume-Uni [S/4129]Rev. 1], relatif à la demande de la République de Corée; les amendements de l'Union soviétique à ce projet de résolution [S/4132], concernant la République populaire démocratique de Corée; le projet de résolution présenté par les Etats-Unis, la France, le Japon et le Royaume Uni relatif à la demande du Viet-Nam [S/4130]Rev. Il
- 2. M. GEORGES-PICOT (France): La délégation française a été heureuse de donner son parrainage au projet de résolution recommandant l'admission de la République de Corée. Elle s'associe pleinement à œ qui a déjà été dit en faveur de l'adoption de ce projet par les membres du Conseil qui ont pris la parole avant elle.
- 3. Il me semble inutile de reprendre l'argumentation que nous avons déjà développée à maintes reprises. Nous nous bornerons aujourd'hui à ajouter que le long délai qui s'est déjà écoulé depuis que la République de Corée a manifesté son désir de devenir Membre de l'Organisation des Nations Unies justifie chaque jour davantage une prompte décision favorable du Couseil. La délégation française espère donc que le Conseil de sécurité recommandera l'admission de la République de Corée à l'Organisation.
- 4. M. RITCHIE (Canada) [traduit de l'anglais]: Mon gouvernement reconnaît la République de Corée comme le seul gouvernement légitime en Corée. Nous sommes donc heureux d'appuyer la demande d'admission de ce gouvernement, qui s'est vu refuser depuis beaucoup trop longtemps et sans raisons valables le droit de prendre la place qui lui revient au sein de l'Organisation des Nations Unies.
- 5. En conséquence, ma délégation votera en faveur du projet de résolution tendant à l'admission de la République de Corée au sein de l'Organisation, qui a été proposé par les Etats-Unis, la France, le Japon et le Royaume-Uni. Nous n'estimons pas que notre vote compromette en quoi que ce soit l'unification éventuelle de la Corée par voie de négociations et sur la base des principes que nous avons déjà énoncés à la Première Commission de l'Assemblée générale.
- M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais] : Dans les amendements qu'elle propose [S/4132], l'Union soviétique s'efforce de lier l'admission de la République de Corée à celle du régime fautoche de la Corée du Nord. L'Organisation des Nations Unies n'a jamais considéré le régime de la Corée du Nord comme réunissant les conditions voulues pour être admis comme Membre de l'Organisation. En dehors du bloc soviétique, ce régime n'a été ni reconnu ni accepté. A la différence du gouvernement de la République de Corée, que l'Organisation des Nations Unies considère comme le seul gouvernement légitime en Corée, le régime de la Corée du Nord a été condamné comme agresseur par l'Organisation. Il a combattu les Nations Unies en se livrant à son agression, pour laquelle il a bénéficié de l'aide et de la complicité de la Chine communiste et de ses autres maîtres com-

We trust that the Security Council will reject the Soviet amendments.

- 7. Now let me deal very briefly with Mr. Sobolev's assertions about the so-called withdrawal of Chinese Communist troops from North Korea. It is indeed a "so-called" and not a true withdrawal, because it brought about no real change in the threat of Communist military power against the Republic of Korea and to international security in that area. It is a propaganda gesture and nothing more. It has not deluded anyone, and I feel quite sure it has not deluded Mr. Sobolev. Nor can it obscure the fact that the Communist authorities refuse to accept the fair and just plan for unification favoured by the majority of the United Nations.
- 8. In conclusion, this is perhaps as good a time as any to repeat the position of the United States on the question of admitting Outer Mongolia to the United Nations. The United States is opposed to its admission. We do not think Outer Mongolia is qualified; we do not think it is independent; and we do not think it is a State. I have said all this before, and nothing has happened since to change this view.
- 9. Mr. JAWAD (Iraq): The Iraqi delegation will abstain on the question of the admission of the Republic of Korea because of the complex nature of the international and national problems involved.
- 10. We have always believed in and worked for the principle of universality of membership in the United Nations. This is why, in our opinion, the application of Korea, as well as that of Viet-Nam, should not and indeed cannot be divorced from other pending applications before the Council, but should be included in a common approach to the entire problem of pending applications. To us, this is an essential part of the universality of membership.
- 11. Mr. ILLUECA (Panama) (translated from Spanish): In my delegation's view, the draft resolution submitted by the delegations of France, Japan, the United Kingdom and the United States has a fair and equitable purpose, the admission of the Republic of Korea to membership in the United Nations. I say that the purpose is fair and equitable because, as stated in the draft resolution, it endorses the opinion expressed by the General Assembly on various occasions and reaffirmed at its twelfth session. For these reasons, my delegation will vote in favour of the draft resolution.
- 12. However, I cannot say the same with regard to the amendments submitted by the Soviet Union, because the first amendment proposes the deletion of the paragraph of the joint draft resolution which refers

- munistes, et il continue à braver l'Organisation. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que l'Organisation des Nations Unies repousse les tentatives que fait l'Union soviétique pour l'amener à accepter le régime de la Corée du Nord. Nous espérons que le Conseil de sécurité rejettera les amendements de l'Union soviétique.
- 7. Je voudrais maintenant dire quelques mots des assertions de M. Sobolev concernant le prétendu retrait de troupes communistes chinoises de la Corée du Nord. C'est bien là un « prétendu » retrait et non un véritable retrait, puisqu'il ne diminue en rien la menace que fait peser la puissance militaire communiste sur la République de Corée et sur la sécurité internationale dans cette région. Ce retrait n'est rien de plus qu'un geste de propagande. Il n'a trompé personne, y compris, j'en suis convaincu, M. Sobolev, et il ne saurait nous faire oublier que les autorités communistes refusent d'accepter le plan d'unification juste et équitable préconisé par la majorité des Membres de l'Organisation des Nations Unies.
- 8. En terminant, je saisis cette occasion pour répéter quelle est la position des Etats-Unis sur la question de l'admission de la Mongolie extérieure comme Membre de l'Organisation des Nations Unies. Les Etats-Unis s'opposent à l'admission de ce pays. Nous ne croyons pas que la Mongolie extérieure réunisse les conditions voulues; nous ne croyons pas qu'elle est indépendante ni qu'elle constitue un Etat. C'est ce que nous avons déjà dit, et rien n'est survenu depuis pour nous faire changer d'avis.
- 9. M. JAWAD (Irak) [traduit de l'anglais]: En raison de la complexité des problèmes nationaux et internationaux que pose la question de l'admission de la République de Corée, la délégation de l'Irak s'abstiendra de voter sur cette question.
- 10. Nous avons toujours cru au principe de l'universalité de l'Organisation des Nations Unies, et nous nous sommes toujours efforcés d'en favoriser l'application. Voilà pourquoi, à notre avis, la demande de la Corée aussi bien que celle du Viet-Nam ne devraient et ne sauraient être dissociées des autres demandes dont le Conseil est saisi, mais jointes aux autres demandes pour être étudiées avec elles au cours d'un examen de tout le problème des demandes en suspens. A notre avis, c'est la méthode que commande le principe de l'universalité des Nations Unies.
- 11. M. ILLUECA (Panama) [traduit de l'espagnol] : De l'avis de ma délégation, le projet de résolution présenté au Conseil par les délégations des Etats-Unis d'Amérique, de la France, du Japon et du Royaume-Uni vise un but juste et légitime, puisqu'il s'agit de recommander d'admettre la République de Corée à l'Organisation des Nations Unies. Je dis un but juste et légitime parce que ce projet ne fait, comme on le voit, que sanctionner l'opinion formulée par l'Assemblée générale à diverses reprises et réaffirmée à la douzième session. Ma délégation votera donc pour ce projet de résolution.
- 12. Cependant, nous n'en saurions dire autant des amendements de l'Union soviétique, tout d'abord parce que le premier de ces amendements propose de supprimer l'alinéa du projet de résolution qui se réfère

to the General Assembly resolution. Such a deletion would imply disregarding a resolution adopted by the General Assembly in due legal form. I think it is also clear from the Soviet amendments that the deletion of that paragraph would leave the way open for a recommendation to admit the Democratic People's Republic of Korea which is not in the same position, since it cannot be said to have been recognized by the General Assembly and there is no similar resolution in its case.

- 13. For these reasons, my delegation will vote in favour of the draft resolution submitted by France, Japan, the United Kingdom and the United States, and will vote against the amendments submitted by the USSR delegation.
- 14. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (iranslated from Russian): I should like to make a few remarks in connexion with the statement just made by the United States representative.
- 15. The United States representative once again used the word "aggressor" in speaking of the Democratic People's Republic of Korea. We cannot pass this by without noting that such assertions are contrary to all the facts of history, which are known not only to the members of the Security Council, but to everyone who can read. It is enough to consider whose forces, in what territory, fought against which people, in order to answer the question "who is the aggressor?"
- Mr. Lodge considers that the Democratic People's Republic of Korea was the aggressor. Against whom? Against the United States, whose forces fought the Korean people in the territory of North Korea, that is, the Democratic People's Republic of Korea? Was the Korean people the aggressor against the United Kingdom, whose troops also fought the Korean people, or against Turkey, or against other members of the North Atlantic bloc, whose forces also waged war on the Korean people in Korean territory? It is enough to state the question in this manner in order to show clearly that the allegation that the Korean people committed aggression is an absurd, false and propagandist fabrication; its repetition in the Security Council can alter nothing. The forces of the United States, the United Kingdom and other members of the North Atlantic bloc took part in the war against the Korean people. It is they who were the aggressors. That is perfectly clear.
- 17. Secondly, Mr. Lodge tried to cast doubt on the fact that Chinese volunteers have been removed from the territory of the Democratic People's Republic of Korca; he juggled with words, implying that removal is not withdrawal. He says he does not know whether the forces have been removed. Altogether, the whole situation is somewhat peculiar. First of all, the United States for several years insisted on the withdrawal of Chinese volunteers from the Democratic People's Republic of Korea. Hence it had no doubt that the volunteers were there. But now that they have been withdrawn, the United States casts doubt on whether the withdrawal or the removal has taken place.

- à la résolution de l'Assemblée générale. Cette suppression aboutirait à méconnaître une résolution adoptée par l'Assemblée générale en termes clairs et de façon régulière. De même, on peut dire qu'il ressort des amendements de l'Union soviétique que, en supprimant cet alinéa, on ouvrirait la porte à une recommandation tendant à admettre la République populaire démocratique de Corée, qui ne se trouve pas dans la même situation, puisqu'en ce qui la concerne on ne saurait dire que l'Assemblée générale l'ait reconnue ni qu'il existe de résolution de l'Assemblée générale à son sujet.
- 13. Dans ces conditions, ma délégation votera pour le projet de résolution des Etats-Unis, de la France, du Japon et du Royaume-Uni et contre les amendements de l'Union soviétique.
- 14. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe] : Je voudrais formuler quelques observations en réponse à la dernière déclaration du représentant des Etats-Unis.
- 15. Le représentant des Etats-Unis a de nouveau qualifié d' « agresseur » la République populaire démocratique de Corée. Je suis obligé de signaler que cette affirmation est contredite par tous les faits historiques connus non sculement des membres du Conseil de sécurité mais de tous les gens qui savent lire. Il suffit de voir quelles étaient les troupes en présence, sur quel territoire elles combattaient et contre quel peuple pour découvrir l'agresseur.
- M. LODGE estime que l'agression a été commise par la République populaire démocratique de Corée. Contre qui? Contre les Etats-Unis d'Amérique, dont les troupes combattaient le peuple coréen sur le territoire de la Corée du Nord, c'est-à-dire de la République populaire démocratique de Corée? Contre le Royaume-Uni, dont les troupes combattaient aussi le peuple corcen, ou contre la Turquie, ou d'autres pays membres du bloc de l'Atlantique nord, dont les troupes combattaient également le peuple coréen en territoire coréen? Il suffit de poser la question pour qu'il apparaisse clairement qu'il est absurde et mensonger d'accuser le peuple coréen d'avoir commis une prétenduc agression; c'est une invention de propagande, et la répéter au Conseil de sécurité n'y change rien. Ont participé à la guerre contre le peuple coréen les troupes des Etats-Unis, du Royaume-Uni et des autres membres du bloc de l'Atlantique nord. Ce sont ces pays qui ont commis une agression contre le peuple corcen. Cela est parfaitement clair.
- 17. Deuxièmement, M. Lodge s'efforce de semer le doute sur le fait que les volontaires chinois ont quitté le territoire de la République populaire démocratique de Corée et il jongle avec les mots en disant que quitter un territoire ce n'est pas exactement se retirer. Il ne sait pas si une évacuation a eu lieu. Tout cela est assez étrange. Au début, les Etats-Unis ont demandé pendant plusieurs années le retrait des volontaires chinois de la République populaire démocratique de Corée. Ils ne doutaient donc pas que des volontaires chinois se trouvaient sur ce territoire. Mais lorsque ces volontaires sont retirés, on commence à avoir des doutes: ont-ils été évacués, ont-ils été retirés ou n'ont-ils

I do not think that Mr. Lodge's arguments are valid. No one, including Mr. Lodge, has any real doubt that the Chinese volunteers have been withdrawn from Korea, because this must have been confirmed by the United States intelligence, which knows that they have been withdrawn. But it is not convenient for Mr. Lodge to admit this fact, because such an admission would logically lead to the conclusion that the time has come to withdraw United States forces from South Korea. Neither Mr. Lodge nor those who support him wish to do this; that is why they deny generally known and self-evident facts. But this does not alter the facts The facts remain. Indeed, the time for themselves. the withdrawal for United States forces from South Korea came long ago; this is an inescapable conclusion. The peoples of the world demand it, and their wishes must be acted upon.

18. I should like to make one more remark. Panamanian representative advanced a rather strange condition with regard to the admission of the Democratic People's Republic of Korea to the United Nations. He said that he could not vote for the admission of the Democratic People's Republic of Korea to the United Nations, because there is no General Assembly resolution in favour of its admission. I cannot agree with this line of argument, because it sets up a new criterion for admission to the United Nations. The Charter nowhere provides that a General Assembly decision is an essential prior condition for the admission of a sovereign State to the United Nations. There is, I repeat, no such condition in the Charter. Accordingly, this cannot be advanced as a prerequisite for taking a decision on the application of any State for admission to the United Nations.

- 19. Furthermore, in accordance with the Charter, which lays down the procedure for the admission of States to the United Nations, the General Assembly can take no action on the admission of individual States to the United Nations until the Security Council has taken a favourable decision on their admission. That is the procedure provided for in the Security Council. The General Assembly may consider the question of the admission of a State to the United Nations only on the recommendation of the Security Council, and not vice versa.
- 20. I therefore cannot agree with the argument advanced by the Panamanian representative against the admission of the Democratic People's Republic of Korea to the United Nations.
- 21. Mr. LODGE (United States of America): I simply wish to say that it is not just I who say that the North Korean regime was the aggressor; it is the United Nations General Assembly, and by an overwhelming vote. I do not know whether that is what the Soviet Union calls a historical fact I noticed that that phrase cropped up because I gather that a "historical fact" in Soviet parlance is a twisting of the truth so as to help the Soviet argument; but that the declaration by the General Assembly that North Korea was the aggressor is a true fact and a real fact and a fact that is highly inconvenient to the Soviet Union certainly cannot be doubted.

pas été retirés? Je crois que la logique de M. Lodge est en défaut. Le retrait des volontaires chinois de Corée ne fait de doute pour personne, pas même pour M. Lodge, car les services de renseignements américains ont évidemment confirmé le fait et savent que les volontaires ont été retirés. Mais M. Lodge n'a pas avantage à le reconnaître, car il s'ensuit logiquement que le moment est venu de retirer les troupes américaines de la Corée du Sud. Or, c'est précisément ce que ni M. Lodge ni ceux qui le soutiennent ne veulent faire. C'est pourquoi ils nient des faits qui sont connus de tous. Mais cela ne change rien aux faits. Il y a longtemps que le moment est venu de retirer les troupes américaines de la Corée du Sud. Il n'y a pas d'alternative. Telle est la volonté des peuples, et l'on ne peut s'y soustraire.

- Encore une remarque : le représentant du Panama, parlant de l'admission de la République populaire démocratique de Corée à l'Organisation des Nations Unies, a formulé une condition assez étrange. Il a déclaré qu'il ne peut voter pour l'admission de la République populaire démocratique de Coréc à l'Organisation parce que l'Assemblée générale n'a adopté aucune résolution en faveur de cette admission. Je ne puis accepter pareil argument, car on introduirait ainsi un nouveau critère pour déterminer les conditions d'admission à l'Organisation des Nations Unies, La Charte ne prévoit nulle part qu'il faut absolument une décision préalable de l'Assemblée générale pour pouvoir admettre un Etat souverain à l'Organisation. La Charte ne prévoit, je le répète, aucune condition de ce genre. Il n'est donc pas possible d'en faire dépendre l'adoption d'une décision sur la demande d'admission de tel ou tel Etat.
- 19. De plus, conformément à la Charte, qui définit la procédure d'admission des Etats à l'Organisation des Nations Unies, l'Assemblée générale n'a pas à se prononcer sur l'admission d'un Etat tant que le Conseil de sécurité n'a pas pris de décision positive. Telle est la procédure prévue en ce qui concerne le Conseil de sécurité. L'Assemblée générale ne pcut examiner la question de l'admission d'un Etat à l'Organisation que sur recommandation du Conseil de sécurité, et non pas vice versa.
- 20. C'est pourquoi je ne puis accepter l'argument avancé par le représentant du Panama contre l'admission de la République populaire démocratique de Corée.
- 21. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Je veux simplement préciser que ce n'est pas moi seul qui dis que le régime de la Corée du Nord a été l'agresseur; c'est l'Assemblée générale des Nations Unies, et elle l'a fait par un vote à une majorité écrasante. Je ne sais pas si c'est là ce que l'Union soviétique qualifie de « fait historique » expression que je viens d'entendre car, si je comprends bien, un « fait historique », dans la terminologie soviétique, est une entorse faite à la vérité pour les besoins de l'argumentation soviétique, mais il est indéniable que l'Assemblée générale a condamné la Corée du Nord comme agresseur, et ce fait authentique et réel est extrêmement embarrassant pour l'Union soviétique.

- 22. The Soviet Union emulates the man in the parade who cannot keep step and who claims that everyone is out of step but himself. They are clearly in this position when it comes to the aggression committed by North Korea.
- 23. Mr. ILLUECA (Panama) (translated from Spanish): I probably did not express myself clearly enough in my previous statement, and that is no doubt why Mr. Sobolev gave my words a meaning which in fact they did not have.
- We all know, since it is an elementary principle, that Article 4 of the Charter lays down as a requirement for the admission of a new Member to the United Nations, the adoption of a recommendation by the Security Council in favour of such admission. not mean to imply, however, that a General Assembly resolution was essential, although in the particular case under consideration, namely, the draft resolution submitted by France, Japan, the United Kingdom and the United States, we must refer to a resolution which has been adopted by the General Assembly, as is in fact done in the first paragraph of the preamble of the draft resolution. However, in its amendments, the USSR delegation wishes to delete any reference in the draft to the resolution which has been adopted by the General Assembly.
- 25. I should like to emphasize that my delegation cannot agree to this deletion, and I should also like to point out that, with regard to the Republic of Korea, the General Assembly in its resolution reassimmed clearly and fairly to use the wording of the joint draft resolution that the Republic of Korea was fully qualified for admission to membership in the United Nations.
- 26. The USSR representative agrees that the Republic of Korea is fully qualified for admission to membership provided that a similar statement is made concerning the so-called Democratic People's Republic of Korea. I said in that connexion that we cannot disregard or ignore the General Assembly resolution which refers only to the Republic of Korea and that the Democratic People's Republic of Korea is in a different position.
- 27. Sir Pierson DIXON (United Kingdom): Since the representative of the Soviet Union, in the statement which he just made, mentioned my country more than once, I am constrained to make a brief remark.
- 28. We are familiar with the Soviet practice of asserting that only the Soviet version of history is correct. Time sometimes works to the advantage of such practices, since memories are apt to be short. But the assertion that the United Nations forces, including a British Commonwealth contingent, were committing aggression against the Korean people relates to events which are too recent in everybody's mind, outside the Communist world, for such a fantastic assertion to receive the slightest credence outside the Communist world. In fact, as everybody knows, it was the North Koreans and their Communist supporters

- 22. L'Union soviétique ressemble au soldat qui ne marche plus au pas et accuse ses camarades d'avoir perdu la cadence. C'est manifestement ce que fait l'Union soviétique lorsqu'il s'agit de l'agression commise par la Corée du Nord.
- 23. M. ILLUECA (Panama) [traduit de l'espagnol] Je ne me suis probablement pas exprimé de façon suffisamment claire dans ma précédente intervention, et c'est sans donte pourquoi M. Sobolev a donné à mes paroles un sens qu'elles n'avaient pas en réalité.
- 24. Nous savons tous, car il s'agit là d'une notion élémentaire, que l'Article 4 de la Charte prévoit comme condition préalable à l'admission d'un Etat comme Membre de l'Organisation des Nations Unics la recommandation du Conseil de sécurité. Je n'ai nullement vouln dire qu'il fallait une résolution de l'Assemblée générale; mais, dans le cas précis que nous examinons ici, celui du projet de résolution des Etats-Unis, de la France, du Japon et du Royaume-Uni, il faut se référer à une résolution adoptée par l'Assemblée générale et que mentionne le premier considérant du projet. Or, lorsqu'on passe aux amendements soviétiques, on voit que l'Union soviétique souhaite supprimer toute mention dans le projet d'une résolution adoptée par l'Assemblée générale.
- 25. Ma délégation, je tiens à le répéter, n'approuve pas cette suppression, et, pour ce qui est de la République de Corée, je dois dire que, dans cette résolution, l'Assemblée générale déclare d'une manière claire, juste et légitime que, pour reprendre les termes mêmes du projet de résolution, la République de Corée remplit toutes les conditions requises pour devenir Membre de l'Organisation des Nations Unies.
- 26. Le représentant de l'Union soviétique reconnait que la République de Corée remplit toutes les conditions requises pour devenir Membre de l'Organisation des Nations Unies pourvu qu'une déclaration analogue soit faite en ce qui concerne la soi-disant République populaire démocratique de Corée. Et c'est là que j'ai dit que le cas était différent, que nous ne pouvions négliger ni passer sous silence la résolution de l'Assemblée générale, qui ne mentionne que la République de Corée, et que la soi-disant République populaire démocratique de Corée ne se trouve pas dans la même situation.
- 27. Sir Pierson DIXON (Royaume-Uni) [traduil de l'anglais]: Comme le représentant de l'Union soviétique vient de mentionner mon pays à plusieurs reprises, je me vois obligé d'intervenir brièvement.
- 28. Nous sommes maintenant habitués à entendre l'Union soviétique soutenir que seule sa version de l'histoire est exacte. Les hommes ayant la mémoire courte, il se peut que cette pratique soit avantageux à la longue pour ceux qui y recourent. Mais l'assertion selon laquelle les forces des Nations Unies, qui comprenaient un contingent du Commonwealth britannique, ont commis une agression contre le peuple coréen se rapporte à des événements encore trop frais dans la mémoire de tous, du moins hors du monde communiste, pour qu'on puisse ajouter foi, hers du monde communiste, à une assertion aussi extravagante.

who committed aggression against the Korean people in the South, across a line established by international arrangements; and it was to repel that aggression and to defend a great principle that the United Nations took up arms in defence of the Korean people.

- 29. I say this because it does seem to me important to keep the record straight.
- 30. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): In order to keep the record straight and complete, as the United Kingdom representative said, I am obliged to say that the United States representative's remarks have not in any way embarrassed the Soviet Union.
- 31. Soviet forces have never been in action in Korea, have never been in Korean territory and have not fought against the Korean people. United States forces, on the other hand, fought against the Korean people in Korean territory. Whatever the United Kingdom representative may say here, United Kingdom forces and the forces of other NATO countries assisted in the operation to the extent of their capacity. This is a historical fact which can easily be verified.
- 32. With regard to various decisions in the General Assembly, others know as well as I how the United States delegation sometimes mobilizes the votes of certain Members of the United Nations by "twisting their arms", as the United States press calls it. Accordingly, we are fully aware what such decisions are worth.
- 33. The PRESIDENT: There are no further speakers on the list with regard to item 2 (a) of the agenda. We shall therefore proceed to the vote.
- 34. I shall first put to the vote the Soviet amendments [S/4132] to the draft resolution contained in document S/4129/Rev. 1.

A vote was taken by show of hands.

In favour: Union of Soviet Socialist Republics.

Against: Canada, China, Colombia, France, Japan, Panama, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Abstaining: Iraq, Sweden.

The amendments were rejected by 8 votes to 1, with 2 abstentions.

35. The PRESIDENT: I now put to the vote the draft resolution sponsored by France, Japan, the United Kingdom and the United States [S/4129/Rev. 1].

A vote was taken by show of hands.

In |avour: Canada, China, Colombia, France, Japan Panama, Sweden, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Comme tout le monde le sait, ce sont les Coréens du Nord et leurs allies communistes qui se sont livrés à une agression contre le peuple coréen du Sud et qui ont franchi la ligne de démarcation fixée par des accords internationaux; et c'est pour repousser cette agression et défendre un grand principe que les Nations Unies ont pris les armes et sont venues à l'aide du peuple coréen.

- 29. J'ai fait cette déclaration parce qu'il importait, à mon avis, de remettre les choses au point.
- 30. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Pour remettre les choses au point, selon l'expression du représentant du Royaume-Uni, je dois dire que l'Union soviétique n'est en aucune façon embarrassée par l'intervention du représentant des Etats-Unis.
- 31. Les troupes soviétiques ne sont pas intervenues en Corée et n'ont pas combattu le peuple coréen. Elles ne se sont jamais trouvées en territoire coréen. Mais les troupes américaines ont combattu le peuple coréen en territoire coréen, quoi qu'en dise le représentant du Royaume-Uni, les troupes britanniques et les troupes des autres pays membres de l'OTAN ont pris part aux opérations dans la mesure de leurs moyens. C'est un fait historique qu'il est facile de vérifier.
- 32. Quant aux diverses décisions prises par l'Assemblée générale, je ne suis pas le seul à savoir que la délégation des Etats-Unis mobilise parfois les voix de certains Membres de l'Organisation des Nations Unies « en leur tordant le bras », selon l'expression employée par la presse américaine. Nous connaissons donc la valeur de ce genre de décision.
- 33. Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Comme il n'y a plus d'orateurs inscrits sur la liste en ce qui concerne l'alinéa a du point 2 de l'ordre du jour, nous allons procéder au vote.
- 34. Je mets aux voix en premier lieu les amendements [S/4132] que l'Union soviétique propose d'apporter au projet de résolution qui figure au document S/4129/Rev. 1.

Il est procédé au vote à main levée.

Vote pour : l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Votent contre : Canada, Chine, Colombie, France, Japon, Panama, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Irak, Suède.

Par 8 voix contre une, avec 2 abstentions, les amendements sont rejetés.

35. Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je mets maintenant aux voix le projet de résolution présenté par les Etats-Unis, la France, le Japon et le Royaume-Uni [S/4129/Rev. 1].

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Canada, Chine, Colombie, France, Japon, Panama, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Against: Union of Soviet Socialist Republics.

Abstaining: Iraq.

The result of the vote was 9 in favour, 1 against, with 1 abstention.

The draft resolution was not adopted, the negative vote being that of a permanent member of the Council.

- 36. The PRESIDENT: The Council will now proceed to a discussion of item 2 (b), concerning the admission of Viet-Nam.
- 37. Mr. LODGE (United States of America): The United States, in a draft resolution introduced in association with certain other members of the Security Council [S/4130/Rev. I], has asked the Council again to consider the application of Viet-Nam for membership of the United Nations.
- 38. There is no doubt that Viet-Nam fulfils the conditions laid down in Article 4 of the Charter. It exercises the normal powers and freedoms of a State. It has declared its willingness to accept the obligations arising out of the Charter and has demonstrated its ability to do so. The recognition of Viet-Nam as a sovereign and independent State by forty-eight countries is eloquent testimony of its achievements and its qualifications for admission to the United Nations.
- 39. Viet-Nam is a member of ten specialized agencies, as well as of the United Nations Economic Commission for Asia and the Far East. It has made or pledged contributions to the United Nations programmes in Korea and Palestine and to the Expanded Programme of Technical Assistance.
- 40. The people of Viet-Nam have long been deeply interested in obtaining admission to the United Nations. In 1952, the General Assembly found Viet-Nam to be qualified for membership. The General Assembly has reaffirmed the finding many times since. But the Security Council has been unable to recommend Viet-Nam's admission because of the Soviet Union's veto.
- 41. The United States hopes that the Security Council will be able today to fulfil its responsibility and unanimously recommend the admission of this great Asian country.
- 42. Mr. TSIANG (China): The relations between my country and Viet-Nam are very similar to the relations between my country and Korea, from the viewpoint of geography, history and culture. My delegation therefore heartily supports the draft resolution moved jointly by France, Japan, the United Kingdom and the United States for the admission of Viet-Nam. My reasons are identical to those which I stated for favouring the admission of Korea, and I shall therefore not repeat them.
- 43. Sir Pierson DIXON: The United Kingdom delegation is glad to join in sponsoring the draft resolution

Vote contre : l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

S'abstient : l'Irak.

Il y a 9 voix pour, une voix contre et une abstention.

La voix contre étant celle d'un membre permanent du Conseil, le projet de résolution n'est pas adopté.

- 36. Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Le Conseil va maintenant procéder à l'examen de l'alinéa b du point 2 de l'ordre du jour, concernant l'admission du Viet-Nam.
- 37. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Dans un projet de résolution qu'ils ont présenté avec certains autres membres du Conseil de sécurité [S/4130/Rev. 1], les Etats-Unis ont demandé au Conseil d'examiner encore une fois la demande d'admission du Viet-Nam comme Membre de l'Organisation des Nations Unies.
- 38. Il est incontestable que le Viet-Nam remplit les conditions énoncées à l'Article 4 de la Charte. Il exerce les pouvoirs normaux et jouit de l'autonomie d'un Etat. Il s'est déclaré prêt à accepter les obligations qui découlent de la Charte et il a montré qu'il est capable de les remplir. La reconnaissance du Viet-Nam en tant qu'Etat souverain et indépendant par 48 pays témoigne d'une façon éloquente de ses réalisations et de ses titres à devenir Membre de l'Organisation des Nations Unies.
- 39. Le Viet-Nam est membre de 10 institutions spécialisées, aussi bien que de la Commission économique des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient. Il a versé des contributions, ou s'est engagé à le faire, aux programmes des Nations Unies en Corée et en Palestine et au Programme élargi d'assistance technique.
- 40. Depuis longtemps, le peuple du Viet-Nam désire vivement être admis à l'Organisation des Nations Unies. En 1952, l'Assemblée générale a jugé que le Viet-Nam remplissait les conditions voulues. Depuis cette date elle a réassirmé plusieurs fois cette conclusion. Mais, en raison du vote négatif de l'Union soviétique, le Conseil de sécurité n'a pas été en mesure de recommander l'admission du Viet-Nam.
- 41. Les Etats-Unis espèrent que le Conseil de sécurité pourra, aujourd'hui, s'acquitter de sa responsabilité et recommander à l'unanimité l'admission de ce grand pays d'Asie.
- 42. M. TSIANG (Chine) [traduit de l'anglais]: Les relations qu'a mon pays avec le Viet-Nam ressemblent beaucoup aux relations qu'il a avec la Corée, du point de vue géographique, historique et culturel. Ma délégation appuie donc de tout cœur le projet de résolution proposé par les Etats-Unis, la France, le Japon et le Royaume-Uni et tendant à l'admission du Viet-Nam. Les raisons pour lesquelles elle le fait sont identiques à celles que j'ai exposées en faveur de l'admission de la Corée, et je ne les répéterai donc pas.
- 43. Sir Pierson DIXON (Royaume-Uni) [traduil de l'anglais] : La délégation du Royaume-Uni est heureuse

before the Council recommending the admission of Viet-Nam to the United Nations.

- 44. The United Kingdom has had a particular interest in the affairs of Viet-Nam, because of the leading part which we played in the negotiations at Geneva in 1954, which enabled the State of Viet-Nam to establish itself in peace and independence. We regret that it has not, so far, been possible to carry out the measures for the reunification of Viet-Nam provided for in the Geneva Agreement. But that is no reason for delaying admission to the United Nations of a State which, in the past few years, has in our view proved itself fully qualified for membership. We believe that Viet-Nam would have an important and valuable part to play in the work of the United Nations and we would very much like to see this worthy and well-qualified State admitted to membership.
- 45. Mr. GEORGES-PICOT (France) (translated from French): The French Government's attitude towards the draft resolution recommending the admission of the Republic of Viet-Nam to membership in the United Nations is identical with that explained repeatedly by the representatives of France during the discussion of the problem in the United Nations. The French Government has always been strongly in favour of the admission of Viet-Nam, an action that, in our opinion, has been delayed far too long.
- 46. I wish to recall once more that the Republic of Viet-Nam, with which our country has so many ties, has repeatedly given evidence of its attachment to democratic principles and its respect for the provisions of the Charter. Viet-Nam has been recognized by numerous Governments and it belongs to such international organizations as the United Nations Economic Commission for Asia and the Far East and to several specialized agencies. At its eleventh session, the General Assembly showed by its vote that it shared this view. The French delegation therefore expresses the hope that the Security Council will recommend the admission of the Republic of Viet-Nam to membership in the United Nations.
- 47. Mr. RITCHIE (Canada): My country is a member of the International Commission for Supervision and Control in Viet-Nam, which is supposed to operate both in the territory under the control of the Government of Viet-Nam, and in the territory under the control of the Government of the Democratic Republic of Viet-Nam. With deference to this position, my delegation will abstain on the application of Viet-Nam, since we feel that we should not cast a vote affecting this divided country, for it might reflect on the impartiality required by our membership in the International Commission.
- 48. The PRESIDENT: I have no more speakers on my list and we shall therefore proceed to the vote on the draft resolution sponsored by France, Japan, the

- d'être l'un des auteurs du projet de résolution dont le Conseil est saisi et qui tend à l'admission du Viet-Nam comme membre de l'Organisation des Nations Unies.
- 44. Le Royaume-Uni porte un intérêt particulier aux affaires du Viet-Nam, étant donné le rôle important que nous avons joué au cours des négociations qui ont eu lieu à Genève en 1954 et ont permis à l'Etat du Viet-Nam de s'établir dans la paix et l'indépendance. Nous regrettons qu'il n'ait pas été possible jusqu'ici de mettre à exécution les mesures en vue de la réunification du Viet-Nam prévues dans l'accord de Genève. Mais ce n'est pas là une raison pour différer l'admission à l'Organisation des Nations Unies d'un Etat qui, à notre avis, a démontré depuis plusieurs années qu'il réunit pleinement les conditions d'admission. Nous sommes convaincus que le Viet-Nam aurait un rôle utile et important à jouer dans les travaux de l'Organisation et nous désirons vivement que ce pays, qui en est digne et qui réunit les conditions voulues, soit admis comme Membre des Nations Unies.
- 45. M. GEORGES-PICOT (France): L'attitude du Gouvernement français en ce qui concerne le projet de résolution recommandant l'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République du Viet-Nam reste identique à celle que ses représentants ont en déjà l'occasion de commenter à plusieurs reprises lors des discussions dont l'admission de cet Etat a fait l'objet à l'Organisation. Le Gouvernement français s'est toujours déclaré partisan résolu de l'entrée de la République du Viet-Nam à l'Organisation des Nations Unies, qui, à nos yeux, n'a que trop tardé.
- 46. Je dois rappeler une fois de plus que la République du Viet-Nam, avec laquelle mon pays possède des liens si nombreux, a constamment fourni la preuve de son attachement aux principes démocratiques et de son respect des dispositions de la Charte. Elle a été reconnue par de très nombreux Etat et appartient à des organisations internationales telles que la Commission économique des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient et plusieurs institutions spécialisées des Nations Unies. L'Assemblée générale elle-même, lors de sa onzième session, a bien montré, par son vote, qu'elle partageait ce point de vue. C'est pourquoi la délégation française exprime l'espoir que le Conseil de sécurité recommandera l'admission de la République du Viet-Nam à l'Organisation des Nations Unies.
- 47. M. RITCHIE (Canada) [traduit de l'anglais]: Mon pays est membre de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Viet-Nam, qui est censée opérer aussi bien dans le territoire qui est sous l'autorité du gouvernement du Viet-Nam que dans celui qui est sous l'autorité du gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam. En égard à cette circonstance, ma délégation s'abstiendra de voter sur la demande du Viet-Nam, car, à notre avis, nous ne devons pas émettre un vote qui affecterait ce pays divisé et pourrait faire douter de l'impartialité que nous devons observer en tant que membre de cette commission internationale.
- 48. Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Comme il n'y a plus d'orateurs inscrits, nous allons procéder au vote sur le projet de résolution présenté par les

United Kingdom and the United States of America [S/4130/Rev. 1].

A vote was taken by show of hands.

In favour: China, Colombia, France, Japan, Panama, Sweden, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Against: Union of Soviet Socialist Republics.

Abstaining: Canada, Iraq.

The result of the vote was 8 in favour, I against, with 2 abstentions.

The draft resolution was not adopted, the negative vote being that of a permanent member of the Council.

- 49. The PRESIDENT: In accordance with rule 60 of our rules of procedure, the Security Council must submit a special report on sub-items (a) and (b) of the agenda to the General Assembly. According to the procedure which we have followed in the past, the Secretariat will draw up a summary of the matters which have been taken up by the Council at this meeting. This summary will be circulated among the members of the Council, and if no objections to it have been found within forty-eight hours, the summary will be considered as adopted.
- 50. If there are no objections from members of the Council, this procedure will be followed.

It was so decided.

The meeting rose at 4.50 p.m.

Etats-Unis, la France, le Japon et le Royaume-Uni [S/4130/Rev. 1].

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Chine, Colombie, France, Japon, Panama, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Vole contre : l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

S'abstiennent : Canada, Irak.

Il y a 8 voix pour, une voix contre et 2 abstentions. La voix contre étant celle d'un membre permanent du Conseil, le projet de résolution n'est pas adopté.

- 49. Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Conformément à l'article 60 de son règlement intérieur, le Conseil de sécurité doit présenter à l'Assemblée générale un rapport spécial sur les alinéas a et b du point 2 de l'ordre du jour. Selon la pratique suivie dans le passé, le Secrétariat rédigera un exposé sommaire des questions qui ont été examinées par le Conseil de sécurité au cours de la présente séance. Cet exposé sera distribué aux membres du Conseil, et, si aucune objection n'a été formulée dans les 48 heures, il sera considéré comme adopté.
- 50. S'il n'y a aucune objection de la part des membres du Conseil, nous procéderons comme j'ai dit.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 16 h. 50.